

Procès-verbal de la séance régulière du conseil de la municipalité de Saint-Moïse, tenue au 120 rue Principale à Saint-Moïse, le **4 juillet 2016**, à 19h30, sous la présidence de Monsieur Paul Lepage, maire.

Sont présents : Monsieur Patrick Fillion, conseiller # 1
 Madame Marielle Bérubé, conseillère # 2
 Madame Diane Parent, conseillère # 3
 Monsieur Maxime Anctil, conseiller # 4
 Madame Nancy Côté, conseillère # 5
 Madame Suzie Boudreau, conseillère # 6

Sont absents :

Secrétaire d'assemblée : Madame Nadine Beaulieu, directrice générale et secrétaire-trésorière

Formant quorum, l'assemblée est déclarée ouverte par la présidente.

94-16

ORDRE DU JOUR ET PROCÈS-VERBAL

Il est proposé par Madame Nancy Côté, appuyé par Monsieur Patrick Fillion et résolu unanimement que le conseil de la Municipalité de Saint-Moïse d'accepter l'ordre du jour, de laisser ouvert l'item Divers et d'accepter le procès-verbal du 6 juin 2016.

Maire

LISTES DES FACTURES

SALAIRES et DÉDUCTIONS	
Remise Fédérale	761.87
Remise Provinciale	2431.13
Législation	9888.59
Administration	2169.10
Conciergerie	409.69
Aqueduc	0.00
Opérateur eau potable	1102.84
Inspecteur municipal	220.56
Traitement eau usée	18.38
Voirie	2383.73
RÉSEAU ROUTIER	
Asphalte froide	126.36
Lignage de rue	1494.67
Nivelage routes	6576.57
MATIÈRES RÉSIDUELLES	
Collecte ordure et récupération (6/12)	1901.00

DIVERS	
Électricité (éclairage public)	392.73
Électricité (bassin d'épuration, route 297)	539.22
Électricité (pompe, 39 route de la Montagne)	68.61
Téléphone (centre)	73.61
Téléphone (bureau, centre sportif, puit)	465.95
Téléphone (cellulaire)	34.10
Essence, huile et diesel	512.62
Fonds information du territoire	16.00
Frais de postes journal	59.84
Frais de postes (analyse d'eau)	51.29
Frais de postes (soumission parc)	99.34
MRC Matapédia quote-part 2016	44052.38
Trousses de premiers soins	255.00
Décapage et cirage plancher centre municipal	365.95
Mire télescopique mesure des boues	109.23
Entretien tracteur tondeuse Husquvarna	194.31
Entretien camion Ford F-450	167.66
Vérification mécanique SAAQ camion Ford F-450	109.81
Analyse eau potable et eau usée	332.27
Ensemble d'ancrage balise Cyclo-Zone	185.69
Quincaillerie réparation enseigne entrée	235.96
Contrat de service photocopieur Canon	323.53
Remplacement ampoule+bris entrée principale électrique	245.71
Entretien équipement voirie	74.69
Avis soumission ouverture chemin hiver	265.60
Quote-part piscine	674.00
Réparation débroussailleuse	71.28
Terre noire	189.71
Assurance OBNL	339.00
Premier versement Sûreté du Québec No 77-16	12681.00
Obligations et intérêts 2e règl. d'emprunt No 75-16	39588.35
Association touristique cotisation 2016-2017 No 76-16	454.38
Don Club Optimiste Opti-bœuf No 73-16	350.00
	133063.31

mention Je, Nadine Beaulieu, directrice générale et secrétaire-trésorière de la municipalité de Saint-Moïse certifie qu'il y a les fonds nécessaires pour acquitter ces factures.

95-16 ACCEPTATION DES FACTURES

Il est proposé par Madame Diane Parent, appuyé par Madame Marielle Bérubé et résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Saint-Moïse autorise le paiement des factures énumérées précédemment.

Maire

96-16**PROJET DE LOI SUR LES HYDROCARBURES**

Attendu que le gouvernement du Québec a déposé le 7 juin dernier, le projet de loi 106, intitulé *Loi concernant la mise en œuvre de la Politique énergétique 2030 et modifiant diverses dispositions législatives*;

Attendu que ce projet de loi prévoit l'édiction de la *Loi sur les hydrocarbures*;

Attendu que le projet de *Loi sur les hydrocarbures* prévoit :

- A. le retrait des compétences municipales sur tout puisement d'eau réalisé sur un territoire municipal lorsque le puisement est effectué à des fins d'exploration, de production et de stockage des hydrocarbures;
- B. le maintien et l'élargissement des dispositions de l'article 246 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* qui consacre la primauté de la *Loi sur les mines* et de la *Loi sur les hydrocarbures* sur les schémas d'aménagement des MRC et sur tout règlement de zonage ou de lotissement;
- C. que les municipalités ne seront pas consultées, mais simplement informées en ce qui concerne tous travaux d'exploration, de production et de stockage des hydrocarbures exécutés sur leur territoire;
- D. que les municipalités n'auront qu'une présence symbolique sur les comités de suivi devant être constitués dans le cadre d'un projet d'exploration, de production ou de stockage d'hydrocarbures se réalisant sur leur territoire;
- E. que les municipalités dans le territoire desquelles se réaliseront les projets d'exploration, de production ou de stockage d'hydrocarbures ne sont pas assurées de la maximisation des retombées économiques de tels projets, quand le gouvernement exige une telle maximisation.

Attendu que ce projet de loi transforme les permis d'exploration, de production ou de stockage d'hydrocarbures en droit réel immobilier et qu'est accordé à ce droit une prévalence sur le droit de propriété des résidents et résidentes de la municipalité.

Attendu que le projet de loi consacre, du fait de la transformation des permis d'exploration, de production ou de stockage des hydrocarbures en droit réel immobilier :

- A. le droit d'entrer des exploitants munis d'un permis d'exploration sur toute propriété pour y mener ses activités, le résident ne pouvant négocier que les conditions de cette entrée.
- B. le droit d'exproprier toute propriété pour des exploitants munis d'un permis de production d'hydrocarbures.

Attendu que l'octroi de tels droits menace la sécurité juridique de tous les propriétaires et locataires qui résident dans les limites de la municipalité, est source de conflits probables et de tensions importantes entre les résidents et qu'il constitue, par ailleurs, un obstacle majeur au développement et à l'aménagement du territoire des municipalités;

Attendu que les dispositions de ce projet de loi vont à l'encontre du développement pérenne de nos communautés, ne respectent pas les normes et principes de la *Loi sur le développement durable* et privilégient un développement économique incompatible avec les objectifs de réduction des gaz à effet de serre (GES) du gouvernement du Québec;

Attendu que les changements climatiques qui résulteront de l'augmentation des GES auront une incidence importante, directe et immédiate sur les municipalités en menaçant leurs infrastructures municipales ainsi que la santé et la sécurité de leur population;

Attendu que le gouvernement a choisi de tenir la commission parlementaire qui doit examiner ce projet de loi en plein été et d'inviter un nombre limité de personnes et de groupes intéressés;

Il est proposé par Madame Nancy Côté, appuyé par Monsieur Maxime Anctil et résolu unanimement que le conseil de la municipalité de **Saint-Moïse** demande à la FQM :

1. de rejeter le projet de loi et d'en demander le retrait;
2. de dénoncer les méthodes antidémocratiques utilisées par le gouvernement;
3. d'organiser une vaste campagne d'information et de mobilisation auprès de ses municipalités membres ainsi que de l'Union des municipalités du Québec en vue d'obtenir l'aval du monde municipal québécois envers le retrait du projet de loi.

Maire

97-16**PARTAGE DES REDEVANCES ISSUES DE L'EXPLOITATION DES HYDROCARBURES**

Considérant que les municipalités québécoises sont à la recherche de nouvelles sources de financement par suite des nombreuses coupures imposées par le gouvernement du Québec depuis les vingt dernières années pendant même qu'elles se voyaient imposer de nouvelles responsabilités par les gouvernements qui se sont succédés au cours de cette période;

Considérant que le gouvernement du Québec a fait miroiter aux élu-e-s municipaux la possibilité qu'une partie des éventuelles redevances pouvant découler de l'exploitation des hydrocarbures dans leur territoire leur revienne directement;

Considérant que le gouvernement a déposé en juin dernier un projet de loi sur les hydrocarbures qui concrétise cette possibilité, bien qu'il se réserve le droit de déterminer, par règlement, le montant et la répartition desdites redevances;

Considérant que l'état des connaissances montre que le développement de la filière des hydrocarbures dans une communauté y entraîne de nombreux problèmes économiques et sociaux, dont une forte augmentation du coût de la vie pour la majorité des résidents qui, par ailleurs, ne bénéficieront pas des retombées du développement, ainsi qu'une hausse considérable de la criminalité, de la prostitution et du trafic de stupéfiants;

Considérant que pour les communautés concernées, les retombées économiques et sociales d'un tel développement, comme la création d'emplois locaux, sont négligeables et que les redevances offertes ne compenseront jamais les conséquences négatives du développement;

Considérant qu'un tel développement entraîne des divisions au sein des communautés et des conflits sociaux et interpersonnels importants, comme le montre déjà l'expérience de Gaspé et de Port Meunier;

Considérant qu'un tel développement dans une communauté entraînerait également des divisions profondes avec les communautés voisines qui ne souhaitent pas un tel développement sur leur territoire et qui en subiraient néanmoins les inconvénients et les risques;

Considérant que le déploiement de la filière des hydrocarbures compromet le développement durable et pérenne de nos communautés, mettant en péril les activités agricoles, touristiques, récréotouristiques et de la pêche qui sont à la base du développement des municipalités où l'exploration, l'exploitation et le transport des hydrocarbures sont susceptibles de se produire;

Considérant que le développement de la filière des hydrocarbures dans nos communautés est susceptible de mettre en péril l'environnement, les sources d'eau potable et la santé des résidents;

Considérant que le développement de la filière des hydrocarbures est incompatible avec les objectifs de réduction des gaz à effet de serre (GES) du gouvernement du Québec;

Considérant que les changements climatiques qui résulteront de l'augmentation des GES liée au développement de la filière des hydrocarbures auront une incidence importante, directe et immédiate sur les municipalités en menaçant leurs infrastructures municipales ainsi que la santé et la sécurité de leur population;

Considérant, somme toute, que l'approche du développement des communautés locales par la filière des hydrocarbures repose sur une vision à court terme et déséquilibrée du développement économique et social;

Il est proposé par Madame Marielle Bérubé, appuyé par Madame Suzie Boudreau et résolu unanimement que le conseil de la municipalité de **Saint-Moïse** demande à la FQM :

1. De ne pas cautionner une telle approche du développement pour les près de 1 000 communautés locales qu'elle représente;
2. De rejeter sans compromis la source de financement des municipalités québécoises que constituent les redevances issues de l'exploitation des hydrocarbures;
3. De faire connaître publiquement son opposition à cette source de financement pour les municipalités québécoises;
4. De déposer un mémoire à cette fin lors de l'étude du projet de loi sur les hydrocarbures;
5. D'organiser un colloque national où seront discutés les enjeux du développement de la filière des hydrocarbures fossiles pour les municipalités québécoises.

98-16

COMITÉ CITOYENS VIGIE SANTÉ MATAPÉDIEN

Demande de moratoire

Considérant que le gouvernement du Québec a entrepris une vaste réorganisation des services de soins de santé dans la province et ses régions, incluant la Matapédia;

Considérant que cette réorganisation entraîne des conséquences majeures telles la suppression de postes et des diminutions d'heures dans les services offerts ainsi que la démotivation du personnel dans ces secteurs de la santé;

Considérant qu'aucune évaluation des résultats et des conséquences n'a été réalisée sur les mesures de compressions déjà initiées en regard des impacts reliés à l'accessibilité, à la qualité et à la sécurité des services offerts;

Considérant que la population matapédienne est profondément inquiète de ce que sous-tend cette réorganisation et que les intervenants, nos principaux acteurs, oeuvrant dans les établissements de santé matapédiens n'ont pas été mis à contribution dans le processus de consultation;

Considérant la crainte d'une diminution de la qualité des services offerts à la population;

Considérant qu'avec les coupures déjà annoncées la sécurité et la vie de notre population est en danger;

Considérant que le Comité de citoyens vigie santé matapédien demande au ministre de la santé, M. Gaétan Barrette, un moratoire (temps d'arrêt) immédiat concernant les coupures annoncées le 15 juin dernier par le CISSS du Bas-St-Laurent ainsi que celles à venir, afin d'analyser les répercussions et les conséquences et de proposer des alternatives le cas échéant.

Il est proposé par Madame Suzie Boudreau, appuyé par Monsieur Patrick Fillion et résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Saint-Moïse reconnait le Comité de citoyens vigie santé matapédien et apporte son appui à sa demande de moratoire.

Maire

99-16

**ENTENTE UTILISATION LOCAUX
MUNICIPALITÉ - COMMISSION SCOLAIRE**

Il est proposé par Madame Suzie Boudreau, appuyé par Monsieur Patrick Fillion et résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Saint-Moïse reconnaît que les services offerts par l'entreprise Service d'animation Sonia, comblent un besoin essentiels pour les familles de Saint-Moïse et accepte d'inclure cette entreprise dans l'entente pour l'utilisation des locaux avec la Commission scolaire Monts-et-Marées.

Maire

100-16

ACHAT PHOTOCOPIEUR

Il est proposé par Monsieur Patrick Fillion, appuyé par Madame Diane Parent et résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Saint-Moïse autorise le remplacement du photocopieur Canon.

Maire

101-16

COMITÉ DÉVELOPPEMENT LOCAL

Il est proposé par Madame Nancy Côté, appuyé par Madame Suzie Boudreau et résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Saint-Moïse autorise le paiement du montant de 5 000,00\$, réservé par la municipalité, ainsi que le montant de 5 000,00\$ qui sera déboursé par la MRC de La Matapédia, pour l'année financière 2016, au comité de développement L'association de l'Avenir de Saint-Moïse.

Maire

105-16 **PROMOTION PROJET PARC**

Il est proposé par Monsieur Patrick Fillion, appuyé par Madame Marielle Bérubé et résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Saint-Moïse autorise l'achat et la pose d'un panneau promotionnel sur le site du projet du parc, selon l'entente signée dans le cadre du programme PIQM-MADA.

Maire

106-16 **RÉNOVATION CENTRE MUNICIPAL**

Il est proposé et résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Saint-Moïse convoque les membres du conseil à une réunion spéciale le 19 juillet 2016 à 19h00 pour l'acceptation de l'appel d'offres pour la rénovation de la façade et du toit du centre municipal.

Maire

107-16 **AVIS DE PAIEMENT TAXES DUES**

Il est proposé par Monsieur Patrick Fillion et résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Saint-Moïse autorise l'envoi de relevé d'état de comptes pour les taxes impayées pour les années 2014 et 2015.

Maire

108-16 **VACANCES**

Il est proposé par Madame Marielle Bérubé, appuyé par Madame Diane Parent et résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Saint-Moïse autorise la fermeture du bureau municipal pour les vacances d'été, la semaine du 24 au 30 juillet et la semaine du 21 au 27 août 2016.

Maire

109-16 **DÉFIBRILLATEUR EXTERNE**

Il est proposé par Madame Marielle Bérubé, appuyé par Madame Nancy Côté et résolu unanimement que le conseil de la Municipalité de Saint-Moïse autorise le paiement pour un défibrillateur externe, au montant de 2 545,99 \$ taxes incluses. Le montant de la facture sera réclamé au CISSS du Bas-Saint-Laurent.

Maire

110-16 **APPEL D'OFFRE ENTRETIEN CHEMIN D'HIVER**

Appel d'offres public pour l'entretien des chemins pendant l'hiver 2016-2017, 2017-2018 et 2018-2019 les soumissions ont été ouvertes, le 4 juillet à 11h30 aux locaux de la municipalité de Saint-Moïse.

Trois soumissions reçues et conformes : (taxes incluses)

Transport Martin Alain : 138 929,16\$ par année,
416 787,48\$ pour 3 ans

Les Entreprises Yvon D'astous & Fils Inc. :

118 912,89\$ par année,
356 738,67\$ pour 3 ans

Transport Rock Gagné : 116 529,81\$ par année,
349 589,43\$ pour 3 ans

Il est proposé par Madame Suzie Boudreau, appuyé par Madame Marielle Bérubé et résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Saint-Moïse accepte la plus basse des soumissions reçues soit celle de Transport Rock Gagné Inc. au montant de 303 740,94\$ avec taxes pour l'entretien des chemins pour l'hiver 2016-2017, 2017-2018, 2018-2019.

Par la même résolution, le maire et la secrétaire-trésorière sont autorisés à signer le contrat avec le soumissionnaire.

Maire

111-16 **PROGRAMME AIRRL**

Attendu que la municipalité de Saint-Moïse a pris connaissance des modalités d'application du Volet – Accélération des investissements sur le réseau routier local (AIRRL);

Attendu que la municipalité de Saint-Moïse désire présenter une demande d'aide financière au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports pour la réalisation de travaux d'amélioration du réseau routier local de niveaux 1 et 2, excluant la portion désignée prioritaires à l'intérieur d'un Plan d'intervention en infrastructures routières locales;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Patrick Fillion, appuyé par Madame Nancy Côté et résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Saint-Moïse autorise la présentation d'une demande d'aide financière et confirme son engagement à faire réaliser les travaux selon les modalités établies dans le cadre du volet AIRRL.

Maire

112-16 **TRAVAUX RECHARGEMENT EN GRAVIER**

Il est proposé par Madame Diane Parent et résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Saint-Moïse autorise demande de prix sur invitation pour le rechargement de gravier dans la route Sainte-Jeanne et une partie du rang 1.

Maire

113-16 **ACHAT DE GRAVIER**

Il est proposé par Madame Diane Parent et résolu unanimement que la municipalité de Saint-Moïse autorise l'achat d'un voyage de gravier tamisé MG-20.

Maire

114-16 **OFFRE DE SERVICE INSPECTION CHAUSSÉE**

Il est proposé par Madame Suzie Boudreau et résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Saint-Moïse accepte l'offre de service révisée de Englobe Corp. de Québec, au montant de 2 087,25 \$ plus taxes pour 3,63 km de chaussée inspectée, au de 1 482,30 \$ plus taxes pour 2,196 km.

Maire

115-16 **PLAN D'INTERVENTION**

Il est proposé par Madame Marielle Bérubé, appuyé par Madame Nancy Côté et résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Saint-Moïse a pris connaissance et accepte le plan d'intervention pour le renouvellement des conduites d'eau potable, d'égout et des chaussées produit par le Service de génie municipal de la MRC de La Matapédia et daté du 29 juin 2016.

Maire

116-16 **INSPECTION DE CONDUITES D'ÉGOUT**

Appel d'offres regroupé réalisée par la MRC de la Matapédia pour retenir les services d'entreprises spécialisées dans l'inspection des conduites d'égout avec le protocole PACP. Les soumissions ont été ouvertes aux locaux de la MRC.

Deux soumissions ont été reçues et conformes : (taxes incluses)

Can-Explore Inc.	total	86 123,17 \$
	Saint-Moïse	31 077,74 \$

Véolia, service à l'environnement	total	88 464,43 \$
	Saint-Moïse	35 067,37 \$

Il est proposé par Monsieur Patrick Fillion, appuyé par Madame Suzie Boudreau et résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Saint-Moïse accepte la soumission de Can-Explore Inc. de Québec, pour un montant de 31 077,74 \$ avec taxes.

Maire

117-16 **INSTALLATION ÉCLAIRAGE RÉSERVOIR**

Il est proposé par Madame Diane Parent et résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Saint-Moïse autorise l'installation d'éclairage dans l'espace clos du réservoir.

Maire

118-16 **CASTORS ET RATS MUSQUÉS**

Il est proposé par Diane Parent et résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Saint-Moïse autorise à prendre des mesures pour le contrôle des barrages de castor qui menacent d'inonder la route de la Grande Ligne (McNeider) et le contrôle de rats musqués au bassin d'épuration.

Maire

LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, le président de l'assemblée déclare la séance levée à 21h00.

Président

Secrétaire

